Comment se termine 2019?

Qui a dit qu'une année syndicale était un long fleuve tranquille? On commence une année scolaire et on se dit : «Bah! Cette année, il y aura le début de la négo, mais ça n'ira pas avant janvier. D'ici là, tranquille. » Faux! D'abord, si vous vous rappelez, au début de l'année scolaire, je vous parlais des sujets qui seraient à l'honneur cette année. Bien sûr, nous aurons le processus de négociation et de mobilisation qui sera de la partie, mais on ne pensait pas voir arriver un projet de loi sur la gouvernance scolaire qui allait ratisser si large! En effet, le ministre n'y parle pas que de changements quant à la structure scolaire (remplacer un conseil de commissaires élus par un conseil d'administration), mais bien de changements qui affecteront, encore, les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants.

D'abord, nous n'avons qu'à penser à l'idée de rendre obligatoire la formation continue. Donc, un ajout aux trois demijournées déjà en place à la CSSMÎ? Qui décidera du contenu de ces formations? Quels moyens (budget, contenu et temps) aurons-nous pour participer à ces formations? Puis, le projet de loi n° 40 veut créer un comité d'engagement pour les réussites des élèves qui aurait notamment comme mandat d'analyser les résultats des élèves et d'examiner les pratiques pédagogiques des enseignantes et enseignants! Qui plus est, moins de 25 % des membres de ce comité seraient des profs! Enfin, troisième et dernier exemple que je vais citer, ce projet de loi permettrait aux directions d'établissement de modifier les notes des élèves! Jusqu'où iront certaines directions? Le jugement de l'enseignante ou de l'enseignant qui a accompagné, enseigné et évalué l'élève pourrait être balayé du revers de la main après quelques pressions exercées sur la direction? Pour plus de détails sur l'ensemble de ce dossier, visitez notre site Internet à lesebl.ca.

Comme si ce n'était pas assez, nous recevrons, normalement avant les vacances des Fêtes, le dépôt patronal en vue du renouvellement de la convention collective. Si le projet de loi n° 40 en est le présage, préparons-nous à une mobilisation forte et soutenue en 2020! Je peux déjà vous dire que nous devrions nous voir en assemblée générale au plus tard à la fin de janvier ou au début de février pour adopter un premier plan d'action.

Avant de partir se reposer et festoyer, faisons-nous un cadeau. Si ce n'est déjà fait, signons la lettre adressée au ministre (disponible sur notre site Internet) lui demandant de retirer le projet de loi n° 40. Soyons nombreuses et nombreux à dénoncer le mépris de ce projet envers les enseignantes et enseignants.

Nathalie Bouyer

AU NOM DE TOUTE L'ÉQUIPE DU SEBL, BON REPOS ET JOYEUSES FÊTES?

Enseignante libérée en soutien aux membres

Depuis le 25 novembre 2019, Dominique Sauvé agit à titre d'enseignante libérée en soutien aux membres au SEBL. Enseignante en adaptation scolaire, madame Sauvé s'occupera de certains dossiers comme la précarité, la semaine régulière de travail, le processus d'affectation-mutation, la planification des congés de maternité et de paternité ainsi que la planification de la retraite. Ce travail s'effectuera en collégialité avec les membres du Comité exécutif.

Bienvenue Dominique!





Rectificatif sur les formations de la CSSMÎ

Nous avons reçu plusieurs messages à savoir que des directions mentionnent que les enseignantes et enseignants **doivent** suivre 6 demi-journées de formation par année. Une rectification s'impose.

À la page 20 du PEVR de la CSSMÎ, on peut lire : « Viser annuellement 6 demi-journées de formation par employé, incluant 3 demi-journées obligatoires pour tous les enseignants ». Il y a donc une différence entre « viser » tel que mentionné au PEVR et « vous devez » tel que relaté par certaines directions.

Qui plus est, le document de la CSSMÎ intitulé Démarche d'accompagnement professionnel pour le personnel enseignant stipule ce qui suit dans la section Formations organisationnelles :

- Tous les enseignants de la CSSMÎ sont tenus de participer à un maximum de 3 demi-journées de formation dite organisationnelle. Ces formations se tiendront lors de journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire de chacune des écoles de la Commission scolaire.
- Toutes autres formations organisationnelles (CSSMÎ) qui ne sont pas incluses dans ces 3 demi-journées se feront sur une base volontaire.
- Toutes autres formations, rencontres d'information, concertations planifiées par les établissements devront être soumises au mécanisme de consultation prévu par l'entente locale.

Le texte est clair! Rappelons que nous militons pour une formation qui répond aux besoins de chaque enseignante et enseignant. La différenciation des besoins, ce n'est pas bon uniquement pour les élèves!

La Caisse SEBL se regroupe avec la Caisse de l'Éducation

Enseignant depuis 31 ans, je sais que nous travaillons très fort pour le salaire qui nous est négocié et nous travaillons aussi très fort pour avoir une convention collective à la mesure de nos investissements en éducation pour le Québec de demain.

Par conséquent, nous nous méritons également et collectivement une coopérative financière plus forte, la seule gérée par des profs, qui prend des décisions dans notre intérêt et qui nous redonne des bénéfices.

Ainsi, le 1^{er} janvier prochain, votre Caisse SEBL se regroupera avec la Caisse de l'Éducation. En tant que vice-président de notre Caisse SEBL, je siègerai comme nouveau membre du conseil d'administration (CA) de la Caisse de l'Éducation afin de nous assurer que l'ADN de la Caisse SEBL, une caisse qui a toujours agi dans l'optique d'une meilleure gestion de nos avoirs et qui s'assure d'être là en toute circonstance, que ce soit lors d'une grève ou à tout autre moment de notre parcours de vie, puisse croître avec plus de moyens pour avoir un impact significatif dans la vie du personnel travaillant dans le monde de l'éducation.

Gérons nos avoirs de profs ensemble et assurons-nous que les bénéfices nous reviennent!

Votre Caisse SEBL était la dernière caisse de groupe au Québec exclusive à des employées et employés d'une seule commission scolaire. Soyez assurés que ce regroupement des deux caisses ne changera en rien le service qui vous est offert. Mieux, nous allons nous donner les outils pour avoir encore plus d'impact dans notre communauté enseignante.

Le point de service à la PDM demeure et vous pourrez toujours rejoindre les conseillères efficaces qui vous sont dévouées.

En tant que membre du nouveau CA de la Caisse de l'Éducation, je m'assurerai de poursuivre mon engagement à donner du sens à l'implication de celle-ci dans le milieu de l'enseignement et plus particulièrement au sein du SEBL.

Bientôt, nous formerons un comité ambassadeur dans le but de bien représenter nos intérêts. Si cela vous intéresse, faites-moi signe à <u>gaetan.asselin@cssmi.qc.ca</u>.

À l'instar de notre syndicat qui milite pour obtenir de bonnes conditions de travail, votre Caisse, plus que jamais, milite pour vous obtenir collectivement de bonnes conditions financières à toutes les étapes de votre vie.

À vous d'y voir en vous impliquant dans votre coopérative financière qui se forge à notre image.

Votre Caisse est là et reste là pour vous soutenir!



Lettre au ministre de l'Éducation

Il faut continuer de mettre de la pression sur le nouveau ministre de l'Éducation. Nous avons déjà plus de 6200 enseignantes et enseignants qui ont signé la lettre pour dénoncer l'une des pires attaques à la profession enseignante. Il faut dire au ministre que ce **projet de loi n° 40 ne passera pas.** Il ne suffit que de quelques clics pour signifier au gouvernement que ce projet est méprisant pour le personnel enseignant.

Normand Marquis et Pascal Morand

Contrat et retour progressif

Lorsqu'un retour progressif commence **avant la 101e journée**, la personne qui remplace a le choix de poursuivre ou non le remplacement. Cependant, lorsque le retour progressif commence **après la 101e journée**, la personne remplaçante doit poursuivre son contrat.

Dans ces deux cas, la Commission a l'obligation de privilégier cette personne pour la suppléance, et ce, au niveau de la Commission scolaire.

Ces journées de suppléance sont ajoutées au contrat afin de le compléter et comptent aux fins du calcul du service cumulé. Ces journées sont aussi payées, non pas au taux de suppléance, mais bien selon l'échelle salariale de la personne touchée par cette situation (EL, 5-1.14.04).

Claudine Fournier



Polytechnique: 30 ans après

Le 6 décembre 1989, à la Polytechnique Montréal, 14 femmes étaient assassinées parce que, justement, elles étaient des femmes. Il aura fallu près de 30 ans pour oser affirmer qu'il s'agissait bel et bien d'un crime haineux et sexiste et non seulement le résultat d'un tireur fou. Le geste terroriste que cet homme a posé visait les femmes, les féministes comme il l'a lui-même écrit avant de s'enlever la vie. Le 6 décembre 1989, un féminicide, attentat antiféministe, avait lieu à Montréal. Deux ans plus tard, soit en 1991, le Parlement du Canada déclarait cette date « Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ».

Cette année, en la mémoire de ces 14 femmes, un événement pancanadien est organisé. En effet, 14 universités d'ingénierie projetteront un faisceau lumineux dans le ciel, et ce, d'un océan à l'autre.



Pour en savoir plus :

Pour éviter la cohue de dernière minute, venez nous rencontrer pour effectuer votre contribution REFR. Le bureau syndical du personnel de soutien de la CSSMI situé au 6, rue Tassé à Ste-Thérèse sera ouvert jusqu'à 20h les mardis à compter du 19 novembre jusqu'au 17 décembre 2019. Communiquez avec nous pour convenir d'un rendez-

On vous y attend!

Alain Gauthier et Chantal Tremblay
Responsables Fondaction 450 974-7000 poste 1907

fondaction.com

PLUS QU'UN REER

COTISEZ À UN REER FONDACTION AUJOURD'HUI!

Épargnez pour votre retraite et obtenez 35%* de crédits d'impôt exclusifs à Fondaction ! En investissant 3000 \$ aujourd'hui, vous

obtenez l'habituelle déduction REER plus 1 050 \$* en réduction d'impôt.

De plus, Fondaction fait travailler votre épargne en l'investissant dans des entreprises québécoises qui favorisent l'emploi et le développement durable.

Cotisez maintenant!



Un montant maximum de 5 000 \$ par année est admissible aux crédits d'impôts pour fonds de travailleurs. La valeur et le rendement des actions de Fondaction fluctuent, le passé n'est pos indicatif du futur. Avant d'investir, pour plus d'information notamment sur les frais, veuillez consulter le prospectus à fondaction.com. * Crédits d'impôt sujets à changement.

Le comité accès à l'égalité et sociopolitique du SEBL vous invite à se joindre à lui le vendredi 6 décembre prochain. Nous quitterons le SEBL vers 15 h 30 afin d'être au Belvédère Kondiaronk, au Parc du Mont-Royal, à 16 h 45, pour le début de la cérémonie. Si vous souhaitez vous joindre à nous, veuillez communiquer avec Christine Myette au syndicat@lesebl.ca afin que l'on sache combien de personnes nous accompagneront. Vous pouvez également nous rejoindre directement sur les lieux de recueillement.

Malheureusement, encore aujourd'hui, trop de femmes sont victimes d'actes violents à cause de leur sexe. C'est par des gestes de solidarité, de dénonciation et d'éducation que nous pouvons continuer de faire changer les choses. N'hésitez pas à en parler avec vos collègues, vos amies et amis, votre famille et vos élèves.

Nathalie Bouyer



Journal À propos électronique

Depuis environ deux ans, nous nous questionnons à savoir si le journal syndical À propos doit être envoyé dans les établissements en format papier ou électronique. En effet, à la suite d'une consultation menée auprès de tous les membres du SEBL en 2017, nous avons constaté que l'À propos est l'outil d'information privilégié parmi les autres.

Les choses évoluent! Depuis quelques semaines, le SEBL offre aux personnes déléguées de chaque établissement le choix

d'envoyer le journal en version électronique à l'ensemble des membres par l'entremise des courriels personnels de ces derniers. Deux copies par personne déléguée, en version papier, seront quand même envoyées par courrier interne. Graduellement, nous pensons que l'ensemble des établissements recevront l'À propos en format électronique.

À nous de prendre le virage électronique!

Pascal Morand

Guide des mythes du syndicalisme

Nous avons commandé un Guide des mythes du syndicalisme pour chaque salle d'enseignantes et enseignants. Si ce n'est pas déjà le cas, il devrait être acheminé dans votre établissement sous peu. Des vidéos sont également diffusées sur Facebook avec le slogan Être syndicaliste, c'est pas gênant! Le but est de déconstruire certains mythes que l'on peut entendre et rectifier les faits. Le guide est un outil très intéressant et riche en arguments. Il est également disponible sur le site Internet lafae.ac.ca.

Pascal Morand



Microsite de la négociation 2020

La FAE a créé un microsite <u>nouslesprofs.quebec</u> dans lequel vous trouverez toutes les informations pertinentes liées à la négociation qui s'amorce. D'autres renseignements sont à venir puisque l'outil est en développement.

L'information, c'est le nerf de la guerre!



Assurances collectives 2020

À partir du 1er janvier 2020, comme c'est le cas chaque année, il y aura une révision du taux des primes de nos assurances collectives. Cette année, nous aurons une hausse moyenne des primes de 7,3 %, ce qui inclut l'assurance vie, l'assurance salaire de longue durée ainsi que l'assurance maladie.

Qu'est-ce qui explique cette augmentation? Ce sont nos résultats d'expérience de la dernière année, dont la quantité et la hausse du nombre de médicaments génériques. La FAE, en tant que preneuse d'assurance, fait affaire avec La Capitale depuis ses débuts en 2006. Nous avons démontré à travers ces années la crédibilité du groupe (contrat 9995).

Sachez que nous payons ce que nous consommons, incluant un pourcentage de frais d'administration. Voici les coûts par période de paie pour 2020 pour l'assurance maladie :

	Maladie 1	Maladie 2	Maladie 3
Individuel	37,51 \$	50,18 \$	66,47 \$
Monoparental	54,79 \$	75,66 \$	99,98 \$
Familial	90,24 \$	122,73 \$	159,37 \$

Pour plus de détails, vous pouvez consulter notre site <u>lesebl.ca</u> sous l'onglet Services aux membres sous la rubrique Assurances.

Nelson Costa

